



LES SAUVETEURS EN MER (S.N.S.M)



LES SAUVETEURS EN MER (S.N.S.M)



NOTRE MISSION

Les Sauveteurs en Mer (SNSM) est une association régie par la Loi de 1901, reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1970 et assumant une mission de service public en France Métropolitaine et dans les départements d'Outre-Mer. Elle a pour vocation de secourir bénévolement et gratuitement les vies humaines en danger, en mer et sur les côtes.

Les Sauveteurs en Mer assurent trois activités opérationnelles :

- » le sauvetage au large effectué par les Sauveteurs embarqués bénévoles,
- » la formation de Nageurs-Sauveteurs volontaires qui assurent la sécurité des plages,
- » la prévention des risques liés à la pratique de la mer.



HISTOIRE

La nécessité d'assurer la sauvegarde de la vie humaine le long des côtes françaises est apparue depuis très longtemps, mais jusqu'en 1865 elle n'avait intéressé que des hommes de bonne volonté, agissant en ordre dispersé et n'ayant pu rassembler que des moyens très modestes. À cette époque il n'existait le long des côtes françaises que 7 canots de sauvetage appartenant à 7 sociétés différentes dont la doyenne, fondée en 1825, la Société Humaine et des Naufrages de Boulogne.

Dès 1854, un peintre de Marine, Théodore Gudin, qui avait perdu un frère dans un naufrage, alors que le moindre engin eût pu le sauver, avait suggéré la création d'une société unique qui absorberait les sociétés existantes et mettrait en place le long des côtes de France autant de stations que nécessaire pour assurer la sauvegarde des vies humaines.



RIGUEUR & TRANSPARENCE



Les Sauveteurs en Mer doivent faire face à leurs besoins financiers d'équipement (construction de bateaux, équipements et matériel divers) et de fonctionnement grâce à la générosité du public, (cotisations des adhérents, dons, legs etc.) des actions de partenariats avec des entreprises industrielles et commerciales, des opérations de mécénat et d'autres concours privés ainsi que des contributions de l'Etat et des collectivités territoriales.

Comme toute association bénéficiant de subventions publiques, les comptes sont certifiés annuellement et les Sauveteurs en Mer sont régulièrement contrôlés par la Cour des Comptes.

Les Sauveteurs en Mer ont obtenu en 1991, le Prix Cristal de la transparence financière et depuis 1997, sont membres du Comité de la Charte de déontologie.



**Les Sauveteurs en Mer
(S.N.S.M)**

31 cité d'Antin - 75009 Paris

www.snsnm.org